

20ème



Trophée Régional

Interdépartemental

16 . 17 . 79 . 86

VTT

Saison sportive 2023

REGLEMENT GENERAL

> **ARTICLE 1**

Il a été institué à partir de la saison sportive 2003/2004 un challenge VTT intitulé aujourd'hui Trophée Inter-départemental VTT PC. Il comporte les manifestations inscrites sous cette appellation dans le calendrier UFOLEP Inter-départemental PC de la saison sportive concernée.

> **ARTICLE 2**

Ce Trophée concerne, pour les classements, exclusivement les licenciés UFOLEP des 4 départements (16, 17, 79, 86) disposant de leur carton VTT 2023.

> **ARTICLE 3**

Les épreuves, sauf le championnat inter-départemental qualificatif, sont ouvertes aux non licenciés UFOLEP à condition que ceux-ci présentent un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition datant de moins de 3 ans ou d'une licence FFC.

Les mineurs non licenciés UFOLEP doivent présenter, avec le certificat médical, une autorisation parentale.

Depuis le 1er septembre 2012, l'organisateur doit souscrire une assurance dite « ACT » (Activités cyclistes temporaires) pour l'ensemble des participants ou autres assurances en responsabilité civile.

Seuls les licenciés UFOLEP R5 code activité (26014) peuvent prétendre à un classement dans ce Trophée.

Championnat inter-départemental : Pour prétendre à monter sur le podium, il faut avoir participé, avant ce championnat, à au moins 2 épreuves dont le championnat de son département et être en possession d'un carton VTT compétiteur depuis au moins ces 2 épreuves. Pas de classement scratch sur cette épreuve. Particularité pour le département de la Charente, la même règle s'applique, 2 courses avant le championnat Inter-départemental, leur championnat départemental se déroulant le même jour que cette épreuve.

*Particularités pour les épreuves qualificatives au **Championnat national** : Un maillot de champion départemental obtenu en Tandem obligera les compétiteurs concernés à courir dans la même catégorie pour le régional, puis au national, et vice et versa pour un maillot obtenu en solo.*

ENGAGEMENT et PARTICIPATION

> ARTICLE 4

Tous les règlements techniques nationaux de l'UFOLEP (ex : embouts, cintre,...) doivent être appliqués lors des épreuves de ce Trophée. Ainsi, le port d'un casque à coque rigide est obligatoire.

Des contrôles aléatoires pourront être faits lors des courses de Trophée par des membres de la commission régionale VTT.

> ARTICLE 5

Toutes les inscriptions pour le trophée se feront obligatoirement en ligne, sur le site de national UFOLEP, au plus tard 48 heures avant l'épreuve, <https://www.ufolep-cyclisme.org>

Possibilité de payer en ligne à la discrétion des organisateurs.

Le compétiteur devra présenter sa licence et son carton le jour de l'épreuve. Au-delà de ce délai, toutes les inscriptions sur place seront majorées de 3 €.

EPREUVES	LICENCIÉ UFOLEP	NON LICENCIÉ OU FFC	JEUNES - 16ANS
COMPÉTITIONS CLASSIQUES ET MANCHES DE TROPHÉE	8 € 10 € (ENDURANCE)	13 €	5 € TARIF UNIQUE UFOLEP/FFC/NL
CHAMPIONNAT INTER-DÉPARTEMENTAL	8 €		4 €

Gratuité pour les 7 à 10 ans accueillis sur des temps de roulage découverte

Pour les Championnats départementaux, les engagements se feront également en ligne (plus d'engagement sur papiers), un dossier d'organisation pourra, à la discrétion des départements, être réalisé pour préciser des points particulier du règlement et en agrémenter la présentation.

ENGAGEMENT et PARTICIPATION

> **ARTICLE 6**

LES TARIFS D'INSCRIPTION SELON L'HARMONISATION INTERDÉPARTEMENTALE (16, 17, 79, 86)

Un droit d'inscription par épreuve, destiné à financer l'organisation du Trophée inter-départemental sera perçu par le Comité départemental 17, en sa qualité de comité chargé du suivi de cette discipline pour les 4 départements.

Pour l'année sportive 2022-2023, ce droit d'inscription est fixé à 50 euros par manifestation et 0.50 € par engagé.

> **ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE**

Sur toutes les courses du Trophée, le port du maillot du club est obligatoire.

Le champion départemental devra porter son maillot de champion pour le Championnat inter-départemental.

Pour la remise des prix, les coureurs devront venir munis de leur maillot de club.

Le maillot de leader du Trophée de l'année précédente doit être porté sur toutes les manches de l'année suivante.

Si le leader du trophée est champion inter-départemental , c'est le port du maillot inter-départemental ou départemental qui prévaut.

> **ARTICLE 8**

Règlement sportif

Le carton de la saison en cours est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année sportive concernée. Seuls les compétiteurs titulaires d'un carton le jour de l'épreuve se verront attribuer les points de leur classement à la dite épreuve.

Règlement sportif

> **ARTICLE 9**

Les épreuves, attribueront le même nombre de points :

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1	70	10	32
2	65	11	29
3	60	12	27
4	55	13	25
5	50	14	23
6	46	15	21
7	42	16	20
8	38	17	19
9	35	18	...

18ème = 18 pts et ainsi de suite...

Les épreuves de type par équipe (ex: 4 heures) attribueront 55 points + les 15 points de participation.

> **ARTICLE 10** : CLASSEMENT AU TROPHÉE

En 2023, **12** courses sont inscrites au calendrier, pour prétendre au classement il faudra avoir participé à **8** courses.

Excepté pour les Tandems où les 3 épreuves d'endurance ne seront pas comptabilisées , ainsi ils seront classés sur 6 courses.

Pour chaque course annulée, le quota de la course sera déduit d'autant.
Exemple : si 2 courses annulées, il faudra avoir participé à 6 courses.

Les classements intermédiaires durant la saison seront consultables sur le site de l'UFOLEP 17 ou réseau sociaux (à définir)

<http://www.cd.ufolep.org/charentemaritime>

Règlement sportif

> **ARTICLE 11**

15 points de fidélité par épreuve du trophée seront attribués à chaque compétiteur effectivement au départ et resteront acquis dans le classement final.

> **ARTICLE 12**

les 3 premiers **classés** de chaque catégorie seront récompensés. La remise des récompenses du trophée 2023, dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

> **ARTICLE 13**

Si un compétiteur d'un autre comité inter-départemental se classe dans une épreuve du Trophée, l'attribution des points est décalée. De fait, les points ne sont attribués qu'aux seuls licenciés UFOLEP des 4 départements (16, 17, 79, 86).

> **ARTICLE 14**

Lors des épreuves d'endurance, les catégories jeunes, (11/12 ; 13/14) pourront participer à l'épreuve uniquement sur un format x-country Pour les 15/16 ans, l'épreuve d'endurance en équipe de 3 (obligatoirement).

ARTICLE 15 (NOUVEAUTÉ)

Une plaque dotée d'une puce sera attribuée à chaque pilote en début de saison et pour l'année sportive en cours (2023). Ce nouveau fonctionnement obligera chaque pilote à prendre son **carton avant le 17 février 2023**.

POUR L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS VTT EN POITOU-CHARENTES UN CAHIER DES CHARGES À ÉTÉ RÉDIGÉ, NOUS INVITONS LES ORGANISATEURS À EN PRENDRE CONNAISSANCE POUR PARFAIRE À LA QUALITÉ DES ÉPREUVES DU TROPHÉE.

> **[CAHIER DES CHARGES ORGANISATIONS COMPÉTITIONS VTT UFOLEP](#)**

Règlement sportif

> ARTICLE 16 : CATÉGORIES D'ÂGE POUR LA SAISON 2023

JEUNES	
9-10 ANS	01/01/2013 à 31/12/2014
11-12 ANS	01/01/2011 à 31/12/2012
13-14 ANS	01/01/2009 à 31/12/2010
15-16 ANS	01/01/2007 à 31/12/2008
ADULTES FÉMININES	
17-29 ANS	01/01/1994 à 31/12/2006
30-39 ANS	01/01/1984 à 31/12/1993
40-49 ANS	01/01/1974 à 31/12/1983
50 ANS ET +	NÉES AVANT LE 31/12/1973
ADULTES MASCULINS	
17-19 ANS	01/01/2004 à 31/12/2006
20-29 ANS	01/01/1994 à 31/12/2003
30-39 ANS	01/01/1984 à 31/12/1993
40-49 ANS	01/01/1974 à 31/12/1983
50-59 ANS	01/01/1964 à 31/12/1973
60 ANS ET +	NÉS AVANT LE 31/12/1963
TANDEM HOMMES ET MIXTES	2003 ET PLUS

> ARTICLE 17 : RÉSERVES ET RÉCLAMATIONS

Pour tous litiges, réclamations, faites remonter l'information à votre président de club, qui transmettra à la Commission VTT Inter-départementale.

Les dates qui sont données au verso du document ne sont qu'indicatives et peuvent être éventuellement modifiées.

Pour toute réclamation relative aux classements s'adresser à Eric Roux:
ledrole17@hotmail.fr

DATES DE LA SAISON 2023

DATES	LIEU	DÉPT	TYPE D'ÉPREUVE	CLUBS CORRESPONDANTS
05/03/2023	MARANS	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	VC Marandais Eric Michaud (05 46 01 00 65) veloceclubmarandais@gmail.com
12/03/2023	PRAILLES/ LAMBON	79	X-Country Trophée Inter-départemental	Pédale St Florentaise M. MAINGUENAUD 06 26 36 04 06
19/03/2023	RONCE LES BAINS	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	Team Cycliste Château d'Oléron David GAUTIER tcco17480@gmail.com
26/03/2023	LA MOTHE ST HERAY	79	Championnat départemental 79 X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	Tidji BERGERON Team Evasion Nature tidji.bergeron@sfr.fr
02/04/2023	LES ESSARDS	17	Championnat départemental 17 X-Country Trophée Inter-départemental	VC CORME ROYAL Jean-Daniel MALLARD 06 11 77 15 55
09/04/2023	VIVONNE	86	Championnat départemental 86 X-Country Trophée Inter-départemental	UCC Vivonne
30/04/2023	CHATEAUNEUF	16	Championnat Régional VTT et départemental 16 Trophée Inter-départemental VTT PC	CC CASTEL PLAISIR CHATEAUNEUF Aline PIVETEAU 06 71 81 58 04 benmath2280@orange.fr
07/05/2023	COLOMBIERS	86	X-Country jeunes (le matin) 4 heures endurance VTT (AM) Trophée Inter-départemental VTT PC	ASAC COLOMBIERS Mickael BEAUVILAIN 06 03 16 66 71 cyclo-vtt.colombiers@hotmail.fr
21/05/2023	JONZAC	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT PC	PEDALE JONZACAISE Valentin DUFOUR 06 81 24 34 93
10/06/2023	VILLIERS EN PLAINE	79	Endurance 4 heures Trophée Inter-départemental VTT PC	gontier.raphael@gmail.com 06 95 98 89 18
16/09/2023	MAUZE	79	Endurance 4 heures Trophée Inter-départemental VTT PC	Mauzé Sport Nature Jérémy SIMON jer.sim@orange.fr
01/10/2023	PAYRE	86	X-Country Trophée Inter-départemental	UVC Couhé Maxime BECQUET 06 76 71 58 54 becquet.maxime@wanadoo.fr